



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

20 décembre 2007

Le gouvernement impose le maintien de la taxation sur 125 % des revenus des entreprises artisanales

Au cours de la commission mixte paritaire d'hier, le gouvernement a fait pression et obtenu le retrait de l'amendement voté au Sénat supprimant, pour les entreprises ayant recours à un comptable ou un centre de gestion habilité, la surévaluation automatique de 25 % de leur bénéfice.

Cette mesure inique, en vigueur depuis janvier 2006, constitue un recul de la modernisation des relations entre les usagers et l'administration menée par le gouvernement. Elle est ressentie par les chefs d'entreprises comme une sanction remettant en vigueur, comme par le passé, l'esprit systématique de suspicion de l'administration fiscale.

Au-delà de l'aspect financier, cette mesure a également des répercussions, pour un certain nombre de chefs d'entreprises, sur des dispositifs comme les bourses et l'allocation logement.

Elisabeth de Dieuleveult
☎ 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00
✉ dieuleveult@apcm.fr